



Politique financière

(L'initiative sur les rentes) garantit l'AVS à long terme

02.02.2024

D'un coup d'oeil

Le vieillissement démographique met en péril le premier pilier de la prévoyance vieillesse et donc la sécurité des rentes. D'ici à 2033, les dépenses de l'AVS dépasseront ses recettes de plus de 3 milliards de francs par an. Les conséquences sont connues: des hausses d'impôt ou de cotisations salariales sont annoncées pour combler les déficits. L'initiative sur les rentes propose de lier l'âge de la retraite à l'espérance de vie. Elle garantit l'AVS de manière durable et équitable pour toutes les générations, sans hausse d'impôt ni réduction des rentes. economiesuisse soutient cette initiative.

En raison de l'évolution démographique et de l'allongement de l'espérance de vie, l'AVS se trouve dans une situation financière problématique. Aujourd'hui, un retraité touche une rente AVS huit années de plus qu'à l'époque où l'AVS a été introduite. En outre, à l'époque, six personnes finançaient une rente, alors qu'elles ne sont plus que trois aujourd'hui. Le départ à la retraite de la génération du baby-boom accentue encore le déséquilibre entre ceux qui financent les rentes et les retraités. Les calculs de la Confédération montrent que le fonds AVS passera de quelque 50 milliards de francs aujourd'hui à -80 milliards de francs en 2050.

ASSAINIR DURABLEMENT L'AVS

Au vu de l'évolution démographique, le besoin d'assainissement de l'AVS ne peut plus être occulté. Pour l'économie, il est clair que des mesures structurelles sont nécessaires pour garantir aux générations futures les rentes du premier pilier. Établir un lien avec l'espérance de vie est une solution durable et efficace pour le long terme. Cela permettra d'éviter la réduction des rentes, la fuite dans l'endettement ou des hausses des prélèvements. Avec un mécanisme automatique, on évite en outre une période de latence due aux difficultés du processus de réforme, car les conditions d'un relèvement de l'âge de la retraite sont connues. Presque tous les pays d'Europe occidentale sont en train de porter l'âge de la retraite à 67-68 ans d'ici à 2030 afin de garantir leur prévoyance vieillesse. Cela se révèle aussi nécessaire en Suisse.



Maria Luisa Leanza Guldemann

Responsable de projets Senior Communication